

EN DIRECT DE LA MAIRIE

ÉTAT CIVIL :

Naissances :



La Cornuaille :

11 mai : Jade BRAUD

13 mai : Chelsea BRUNET

Le Louroux-Béconnais :

12 mai : Evan BESSON

Décès :

Le Louroux-Béconnais :

15 mai : Rolland GAULTHER, Résidence autonomie Les Grillons, 99 ans

25 mai : Joseph CHÉNÉ, Le Chillon, 88 ans

25 mai : Jacqueline VION, veuve MILLERAND, Résidence autonomie Les Grillons, 96 ans

28 mai : Colette POIRON, veuve MOREAU, Le Chillon, 91 ans

URBANISME :

Le Louroux-Béconnais :

- COEGNAS Nicolas, 12, square de l'Aunay, construction d'un garage ;
- RICHARD Sylvain, La Faverie, construction d'un garage ;
- BELOUIN Christophe et Florence, Bel-Air, réalisation d'une véranda ;

ÉTANG DU PETIT ANJOU :

-Compte tenu des nuisances sonores répétitives à l'étang du Petit Anjou, un arrêté municipal a été signé pour **interdire totalement l'utilisation d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore fixes ou mobiles par haut-parleur**. Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité, ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit. Les services de gendarmerie sont chargés de faire appliquer cet arrêté.

-Il est également rappelé que **les rassemblements de plus de 10 personnes restent interdits dans l'espace public** jusqu'au 21 juin au moins. Par ailleurs, nous vous demandons de respecter le site en déposant les **déchets dans les poubelles** présentes sur l'ensemble du site.

-Dans le cas de l'organisation d'un événement ou d'une manifestation à l'étang, la commune rappelle qu'il est nécessaire de déposer une demande de dérogation auprès de la mairie déléguée du Louroux-Béconnais au préalable.

-La **baignade dans l'étang est strictement interdite** en dehors de la saison estivale du Louroux Plage (cette année, la baignade surveillée débutera en juillet). En l'absence du drapeau, la baignade n'est pas surveillée et donc interdite. Toute personne se baignant en dehors des horaires de surveillance le fait à ses risques et périls. En cas d'accident, la responsabilité de la commune ne pourra être engagée. La **baignade est totalement interdite aux animaux domestiques** sur l'ensemble du plan d'eau et tous les **animaux doivent être tenus en laisse**.

LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE – ACTIVITÉS À CARACTÈRE PRIVÉ :

-Les occupants et les utilisateurs de locaux privés et de leurs abords doivent prendre toutes les précautions nécessaires pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de leurs activités ou des appareils, machines et instruments qu'ils utilisent ou des travaux qu'ils effectuent (exemples : animaux domestiques, piscine à usage privatif, etc.). Les occupants doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour ne pas troubler le voisinage notamment par l'usage fréquent, répétitif ou intempestif d'instruments de musique, d'appareils électroménagers et/ou domestiques (radio, télévision, chaîne hi-fi, machine à laver, etc.) ou par la pratique d'activités non adaptés à ces locaux.

-Il est rappelé que **les travaux d'entretien, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers** en dehors de tout cadre professionnel et à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, etc.) **ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 ; les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ; les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**.

-En cas de non-respect de ces règles, vous pouvez contacter les services de la gendarmerie. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter l'arrêté [ARS-PDL-DT49-SSPE n°2018/29](#) pris par le Préfet de Maine-et-Loire.

DISTRIBUTION DE MASQUES AUX 11-18 ANS : Une distribution de masques à destination des jeunes de 11 à 18 ans a été réalisée à La Cornuaille et Villemoisian. Ces masques ont été déposés dans les boîtes aux lettres des familles concernées par les bénévoles. Si vous n'avez pas reçu ce complément, n'hésitez pas à contacter le référent sur votre commune déléguée : La Cornuaille : David OLIVIER au 06 51 63 62 83 / Villemoisian : Jean-Marie JOURDAN au 07 87 58 37 11

ASSAINISSEMENT : La commune rappelle qu'il est interdit de jeter des lingettes et protections périodiques dans les toilettes sous peine d'entraîner un dysfonctionnement dans les canalisations et le réseau d'assainissement. Dans les WC, seul le dépôt de papier hygiénique est autorisé. Le reste doit être jeté à la poubelle.

PLUVIOMÉTRIE : 56 mm au mois de mai.

SYCTOM :

À partir du 1^{er} juillet, les consignes de tri des emballages vont évoluer et les habitants du Syctom vont pouvoir mettre davantage d'emballages dans leurs bacs jaunes et dans les colonnes d'apport volontaire.

Les pots, films et barquettes : En ce moment, vous les déposez dans les bacs à ordures ménagères. À partir de juillet, ils rejoindront les bouteilles plastiques, les cannettes en aluminium, les briques de lait et les cartonnettes au recyclage. Tous les emballages plastiques seront concernés : les pots de yaourt, de crème fraîche, les barquettes de charcuterie, de légumes préparés, de beurre, les films des packs d'eau, les sachets de fromage, de chips, etc. En revanche, les objets en plastique, comme les cintres cassés, les boîtes en plastique ou encore les jouets, ne seront pas concernés.

Comment trier les emballages à partir de juillet ?



Contact : 02 41 77 49 26 ou contact@syctomduloirebeconnais.com

DIVERS

CABINET D'OSTÉOPATHIE : Le cabinet d'ostéopathie du Louroux-Béconnais a rouvert avec quelques mesures : port du masque obligatoire et éviter de s'asseoir dans la salle d'attente. N'hésitez pas à prendre rendez-vous par téléphone au 06 27 74 63 95.

LA GUINGUETTE DES DÉLICÉS : Ouverture à partir du jeudi 4 juin et jusqu'au 28 septembre 2020. La guinguette sera ouverte du jeudi matin au lundi soir de 10h à 1h du matin. Dans le cadre du protocole Covid-19, nous informons notre aimable clientèle que le port du masque sera obligatoire pour tous les déplacements dans l'enceinte de la guinguette et que du gel hydro alcoolique sera mis à votre disposition. Afin de vous offrir un meilleur service, étant donné les emplacements disponibles, nous vous demandons, dans la mesure du possible, de réserver à l'avance au 02 41 73 38 90 ou 06 03 02 46 03.

TERRENA : L'espace Terrena vous annonce le départ de Stéphanie Lefèvre, partie pour un autre poste dans l'entreprise. La responsabilité du magasin sera reprise par Andréa Franchet, actuellement conseiller vendeur.

VIDE-MAISON : Les 13 et 14 juin de 10h à 18h au lieu-dit « La Bossaie » au Louroux-Béconnais (Route de Chazé-sur-Argos).

ANNONCES :

- Urgent : recherche 1 vélo fille 20 pouces (7-9 ans) et 1 vélo fille 24 pouces (8-12 ans). Contact : 06 60 93 14 96.
- Location : recherche maison type 3 avec jardin de préférence. Contact : 07 71 01 54 29 ou 09 71 20 76 99.
- À louer : maison avec 5 chambres dans le centre bourg du Louroux-Béconnais avec grand terrain attenant. Disponible de suite. Loyer 750€. Contact : Monsieur Chevillard au 06 13 83 13 01.

CONSEIL MUNICIPAL : LES FONCTIONS DE VOS NOUVEAUX ÉLUS

MAIRES DÉLÉGUÉS



MAIRE DE VAL D'ERDRE-AUXENCE

Michel BOURCIER



La Cornuaille :
David OLIVIER



Le Louroux-Béconnais :
Jean-Pierre BRU



Villemoisan :
Jean-Marie JOURDAN



1) COMMISSION AFFAIRES SOCIALES



Responsable :
Mireille POILANE - Adjointe

Membres : Yvette CHATELAIS, Jean-François CLOAREC,
Marrina GATE, Claudia FOLOKA, Jean-Marie JOURDAN,
David OLIVIER



2) COMMISSION PATRIMOINE ET BÂTIMENTS



Responsable :
Jean-Yves NEVEU - Adjoint

Membres : Stéphane CANIVET, Jean-François
CLOAREC, Jean-Pierre CLOEST (délégué à l'urbanisme)



3) COMMISSION VOIRIE



Responsable :
Catherine FOUGERE - Adjointe

Membres : Jean-Pierre BRU, Franck CHOPIN,
Guillaume PHILIPPEAU



4) COMMISSION SPORTS, LOISIRS, CULTURE



Responsable :
Frédéric PETITEAU - Adjoint

Membres : Aurélie AUGÉARD, Jocelyne BELOUJIN (déléguée au cadre de vie), Emmanuel
CHARNACE, Claudia FOLOKA, Marina GATE (déléguée à la culture), Jérôme
GAUFRETEAU, Tony JOUBERT, Laëtitia MAUDUIT, Pierre-Emmanuel PERRIOT



5) COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES



Responsable :
Catherine BELLANGER - Adjointe

Membres : Aurélie AUGÉARD, Coralie DILE, Annick HODÉE (déléguée aux affaires scolaires),
Nadia HUMÉAU, Christine MATHIEU (déléguée aux affaires scolaires), Laëtitia MAUDUIT,
Sonia MULLER, Pierre-Emmanuel PERRIOT

La Guinguette des Délices

RESTAURANT – CRÊPERIE

BAR – GLACIER

**OUVERTURE A PARTIR DU 4 JUN 2020
JUSQU'AU 28 SEPTEMBRE 2020**

**OUVERT du jeudi matin au lundi soir
De 10H à 1H du matin
(Fermeture le mardi et le mercredi)**

- Respect des gestes barrières :
- Port du masque obligatoire pour tous déplacements dans l'enceinte de la Guinguette
- Gel hydro alcoolique à disposition (Réservation conseillée)

FACE À L'ÉTANG DU PETIT ANJOU

06 03 02 46 03 - 02 41 73 38 90

**13 RUE DES CLORIES - 49370 LE LOUROUX BÉCONNAIS
www.lesdelicesdumoulindanjou.fr**


GOVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

FEUX DE FORÊT Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence



Témoin d'un début d'incendie, je donne l'alerte en localisant le feu avec précision



Je me confie dans ma maison elle est mon meilleur abri

**RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS
Rendez-vous sur : feux-foret.gouv.fr**

#FeuxDeForet

EDEN/VALLEES DU HAUT ANJOU

Restaurer le bocage des Vallées du Haut-Anjou

AIDES FINANCIÈRES pour vos projets de plantation de HAIES BOCAGÈRES

Les critères d'éligibilité :

- Planter sur le territoire des Vallées du Haut-Anjou
- Planter des essences locales, minimum 100 mètres linéaires en dehors des zones agglomérées.

Les aides financières :

- Le coût de la fourniture des plants est réduit à 2,6 € mètre linéaire (net de taxe) et subventionné à 50%.
- Les protections contre le gibier et le paillage sont également subventionnées dans la limite de 4,5 € mètre linéaire.

Les délais d'inscription :

- Jusqu'à mi juillet pour une livraison des plants en hiver.

Pour bénéficier des aides :

Contactez l'Association EDEN qui étudiera votre projet sur le terrain, et réalisera le dossier de demande de subvention pour vous.

Association EDEN

i.tertrais@eden49.com
02 41 77 07 59
06 60 89 08 29




Vallées du
Haut-Anjou
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES


ESPACE NATUREL
Vallées du Haut-Anjou